



Saint-Christophe
MUTUELLE D'ASSURANCES



Harcèlement scolaire

Pour une rentrée scolaire sereine

Grâce à l'assurance scolaire souscrite par votre établissement auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, votre enfant est protégé en toutes circonstances (accident, blessures, harcèlement scolaire...).

Découvrez les services d'accompagnement dédiés, si votre enfant est victime d'agressions répétées (injures, menaces, cyberharcèlement, racket).

Votre enfant est victime de harcèlement ? La Mutuelle Saint-Christophe assurances vous accompagne :



Une ligne téléphonique
pour vous conseiller
et vous guider dans
les démarches :

01 70 84 25 65

Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h



**Une assistance
psychologique***

par téléphone pour
votre enfant et vous,
parents, avec une équipe
de psychologues cliniciens



**Un accompagnement
en cas de procédure**
jusqu'à 10 000 €,
pour dénoncer un cas
de harcèlement



**Le soutien scolaire
à domicile***

Si votre enfant n'est plus
en état d'aller en cours
pendant au moins 15 jours
consécutifs, nous prenons
en charge les frais de
soutien scolaire à hauteur
de 50 € / jour dans la limite
de 1900 €

*dans les limites et conditions du contrat

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

